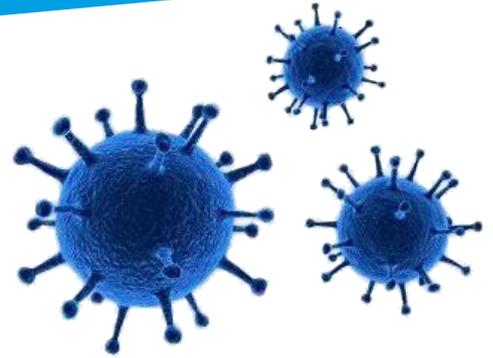


# CORONA VIRUS



## PAS DE PSYCHOSE MAIS RESTONS VIGILANTS !

Paris, le 4 février 2020

### EN QUELQUES MOTS...

La délégation UNSA-Ferroviaire de la Commission Santé du CCGPF a été reçue en audience ce vendredi 31 janvier 2020 par la Direction du Groupe Public Unifié. L'objectif de cet échange était de pouvoir évoquer et identifier les diverses conséquences, pour SNCF et son personnel, d'une éventuelle propagation du CORONAVIRUS (2019-nCoV) en France.

l'épidémie « d'urgence de santé publique de portée internationale » ce qui impose à l'ensemble des pays de prendre des mesures adaptées. Bien évidemment, en tant que transporteur national et international, notre Entreprise a un rôle à tenir lors d'épidémies telles que celle du CORONAVIRUS.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, en tant que syndicat responsable, il n'est nullement question d'alimenter**

### Petit retour sur ce qui s'est réellement passé selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

Le coronavirus a été identifié par la Chine, le 7 janvier 2020, à la suite d'un cas de pneumonie déclaré le 31 décembre 2019. Il s'agit d'un virus zoonotique, ce qui signifie « qu'il se transmet entre les animaux et les humains ».

Tout dernièrement, l'OMS a qualifié

**une psychose mais bien de veiller à ce que toute situation soit posée et étudiée !!**

La vocation première de la réunion du 31 janvier était d'échanger avec la Direction sur les procédures de préventions internes et les mesures à déployer en fonction des seuils de criticité arrêtés par les pouvoirs publics.

Comme nous l'a indiqué la Direction SNCF en préambule (en s'appuyant sur des rapports de médecins), le CORONAVIRUS se propage comme la grippe, donc principalement par voie orale, toux, éternuements. Il nécessite donc la mise en place de mesures de prévention similaires.

### Quelles actions ont été prises par la Direction du Groupe ?

**Très rapidement**, l'Entreprise a pris au sérieux la propagation de ce virus et a décidé, dès lundi 27 janvier 2020, la mise en place d'une « Task Force », composée principalement de :

- ✓ Un médecin référent en maladies infectieuses
- ✓ La Direction RH du Groupe
- ✓ La Direction de la Communication
- ✓ La Direction des Opérations et le Centre National Opérationnel
- ✓ Le Pôle Sécurité du personnel à l'étranger.

**Pour info :** Afin de suivre l'évolution du virus, le médecin référent SNCF est en relation directe avec le Ministère de la Santé et le Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS) (1). Cette relation permet de garantir une veille opérationnelle permanente.

### **Autres mesures de prévention déjà prises par la Direction au niveau du Groupe :**

- ✓ Suspension des déplacements vers la Chine ;
- ✓ Tout salarié qui revient de Chine est invité à appliquer un principe de mise en quarantaine de 14 jours et de se rapprocher des équipes RH. Ces salariés sont suivis par un médecin par principe de précaution.

### **Dans un second temps :**

- ✓ Diffusion, dans tous les établissements, d'une affiche indiquant les bons gestes de prévention (tels que se laver les mains, éviter les contacts humains...);
- ✓ Réactivation du réseau pandémie avec des correspondants régionaux et par établissement (service RH). Pour rappel, nous ne sommes pas actuellement en pandémie ;
- ✓ Mise à jour des procédures du GRH00280 (Référentiel pandémie - Plan de la continuité de l'activité) ;
- ✓ Mise à jour des fiches réflexes du GRH00355 (Référentiel National Pandémie-Annexes du RA00280) ;
- ✓ Mise en place du suivi des agents potentiellement exposés ;
- ✓ Mise en place d'une information des IRP concernées via le Président de l'instance ;
- ✓ Mise en place d'une affiche d'information pour les clients.

### **Sur le terrain ça va se passer comment ?**

**Côté managers :** la diffusion de la communication devra se faire le plus largement possible.

**Côté agents :** les agents sont incités à adopter les bons gestes et appliquer les fiches réflexes en fonction du degré de pandémie et de la situation rencontrée.

**Côté matériel :** les agents devant intervenir sur un matériel ayant été en contact avec une personne porteuse du virus, seront sensibilisés, accompagnés

et équipés pour ce type d'interventions. Le matériel sera nettoyé à l'aide de produits « virucides » adaptés.

Pour l'ensemble des agents concernés, des kits de protection individuelle seront mis à disposition des établissements qui seront le relais de distribution pour leurs agents.

Des fiches réflexes seront distribuées, expliquées et applicables.

### **De son côté, la délégation UNSA-Ferroviaire a soulevé plusieurs éléments qui vont permettre à la Direction de développer une réflexion ou une action autour de :**

- ✓ La mise en place d'une fiche réflexe pour les agents ayant un contact direct avec la clientèle ;
- ✓ Un suivi complet des agents en contact avec un client porteur ou présentant les symptômes ;
- ✓ Un suivi particulier pour les agents ayant été en contact avec des clients et en déplacements (RHR, etc..) ;
- ✓ Une fiche « d'aptitude » pour les agents pouvant être en contact d'un client porteur du virus ;
- ✓ Un numéro de téléphone à appeler en cas d'interrogation ou de doute.

**L'UNSA-Ferroviaire approuve la réactivité de la Direction qui considère avec sérieux le CORONAVIRUS en mettant en place des mesures adéquates mais restera vigilante sur les évolutions à venir.**

### **CONTACTS**

**Olivier DEPOULAIN** [depoulain.o@unsa-ferroviaire.org](mailto:depoulain.o@unsa-ferroviaire.org)

**Nicolas TASTEVIN** [tastevin.n@unsa-ferroviaire.org](mailto:tastevin.n@unsa-ferroviaire.org)

(1) Centre qui permet de déterminer la posture publique à tenir en fonction de l'évolution du virus. Lorsqu'un signalement d'évènement indésirable sanitaire ou environnemental a vocation à être partagé avec les autorités sanitaires nationales voire internationales ou lorsqu'une situation sanitaire, parfois exceptionnelle, exige une réponse coordonnée à l'échelle nationale, le Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) du ministère chargé de la santé est mobilisé. Sa mission : assurer 24H/24 et 7J/7 la réponse opérationnelle aux urgences sanitaires ayant un impact sur le territoire national.